

RCS : EVREUX Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00658 Numéro SIREN : 478 695 117 Nom ou dénomination : 2MTP sarl

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2021 sous le numéro de dépôt 6446

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 083	10 521	22 562	10 389
Autres immobilisations corporelles	50 379	33 376	17 003	17 798
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	83 462	43 897	39 565	28 186
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	45 354		45 354	44 501
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	259 372	13 833	245 539	247 468
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	10 960	3 750	7 210	8 272
Autres créances	5 690		5 690	15 530
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	46 334		46 334	86 062
Charges constatées d'avance (3)	1 746		1 746	342
TOTAL ACTIF CIRCULANT	369 457	17 583	351 874	402 175
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	452 919	61 480	391 439	430 361
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	175 955	147 329
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	24 740	33 126
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	255 695	235 455
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 487	12 264
Emprunts et dettes financières diverses (3)	74 112	117 864
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 653	55 198
Dettes fiscales et sociales	31 493	9 581
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	135 744	194 906
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	391 439	430 361
(1) Dont à plus d'un an (a)	488	194 906
(1) Dont à moins d'un an (a)	135 256	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	175	181
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	919 360	98 000	1 017 360	973 020
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	6 847	10 807	17 654	23 295
Chiffre d'affaires net	926 207	108 806	1 035 014	996 315
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 500	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			23 797	12 374
Autres produits			23	39
Total produits d'exploitation (I)			1 060 334	1 008 728
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			764 499	802 565
Variations de stock			2 796	-110 354
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-853	16 012
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			85 528	95 030
Impôts, taxes et versements assimilés			16 445	21 922
Salaires et traitements			79 924	79 059
Charges sociales			56 621	57 810
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 089	14 461
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			17 583	14 700
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			9 316	205
Total charges d'exploitation (II)			1 047 947	991 410
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			12 387	17 317
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			85	181
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			85	181
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-85	-181
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			12 302	17 136

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	23 800	69 300
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	23 800	69 300
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	7 532	47 554
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	7 532	47 554
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	16 268	21 746
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 830	5 756
Total des produits (I+III+V+VII)	1 084 134	1 078 028
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 059 394	1 044 902
BENEFICE OU PERTE	24 740	33 126
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	15 792	15 532
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

2 MTP SARL

S.A.R.L. au capital de 50 000,00 Euros
Siège social : 10 RUE DE BOURSONNE

27700 HENNEZIS
R.C.S : 47869511700026

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/07/2021

Le 31/07/2021,
à 18:00,

Mademoiselle DELPHINE LE TIEC, détenant 500 parts sociales,
Monsieur DIDIER LE TIEC, détenant 4000 parts sociales,
Mademoiselle CAMILLE LE TIEC, détenant 500 parts sociales,

associés de la société **2 MTP SARL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur DIDIER LE TIEC, préside la séance en qualité d' associé possesseur de 4000 actions.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,

- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 24 740 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice de 24 740 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **24 740 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 20 240 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 4 500 Euros répartis de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2020	3600		
31/12/2020	450		
31/12/2020	450		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 0,90 Euros.

Rappel des dividendes distribués

Nous vous rappelons la distribution des dividendes suivantes :

- 31/12/2019 : distribution de 4500€
- 31/12/2018 : distribution de 4500€
- 31/12/2017 : distribution de 4500€

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide de maintenir la rémunération du gérant à 42 000,00 Euros annuel pour l'année 2021

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

